



### Déclaration liminaire de la CGT-INRAE

Ce conseil d'administration se tient alors que le pays est dans une situation de blocage social total suite à l'entêtement du président Macron à imposer en France une réforme des retraites inutile et profondément injuste, qui fait porter sur la fraction la plus défavorisée de la population des mesures d'économies justifiées par la seule volonté de faire plaisir aux marchés financiers. Les ministres se déplacent entre des rangées de casseroles et le président doit apporter son groupe électrogène pour être certain d'avoir un microphone qui fonctionne. L'impasse est totale.

Ce 8 juin 2023, une discussion générale, sur une loi invalidant le seul report de l'âge légal de deux ans, a lieu à l'Assemblée Nationale. Alors que le gouvernement compte mettre en œuvre une manœuvre, déjà annoncée, pour empêcher un vote démocratique sur cette loi, force est de constater que les Français n'acceptent pas de tourner la page comme l'a prouvé mardi 6 juin le niveau encore élevé de la mobilisation partout en France. Le retrait de la loi de la réforme des retraites est la seule manière de retrouver la paix sociale.

Le Président du Conseil Scientifique de l'INRAE, Philippe Gillet, est censé rendre sous peu les conclusions de la mission que lui a confié la ministre de l'ESR sur « les évolutions de l'écosystème national de la recherche et de l'innovation ». Rien n'a encore filtré de ses conclusions mais la lettre de mission met en avant la « notion d'agences de programmes » pour les EPST, et dans une réponse récente à des députés, Mme la Ministre a parlé d'un « élargissement des missions des EPST ». La CGT-INRAE fait part de son extrême inquiétude quant à une volonté de transformation des organismes de recherche nationaux en agences de programmes, et une accentuation de la politique de site autour des universités. Cela déporterait complètement les EPST, et singulièrement l'INRAE, de leur mission essentielle : faire de la recherche, avec les moyens nécessaires et des personnels titulaires chercheurs comme ITA à plein temps. La CGT-INRAE demande donc au Président de l'INRAE de se prononcer contre cette transformation éventuelle en agence de programmes, et de nous donner toutes les informations en sa possession sur la Mission Gillet. Nous appuyons la recommandation de l'Académie des Sciences, parue début juin et préconisant une augmentation très significative sur soutien de base des laboratoires de recherche.

Les personnels de l'INRAE se retrouvent dans des situations financières difficiles. L'inflation en 2022 a été de 5,2% et en avril 2023, elle était de 5,9% sur un an glissant. Nous risquons donc d'enregistrer une inflation de 10% sur les deux années 2022 et 2023. L'augmentation du point d'indice de 3,5% en juillet 2022 ne compensera pas du tout cette inflation. Une augmentation du point d'indice est indispensable et doit atteindre 20% afin que les salaires reviennent au niveau des années 2000.

L'Etat doit s'engager pleinement dans l'augmentation des salaires et la budgétiser, sans imposer aux instituts de recherche de financer, sur leur budget de recherche, les augmentations du point d'indice comme cela a été le cas en 2022. Cela a engendré un déficit de l'INRAE, comme nous le verrons, avec l'examen des comptes consolidés 2022 lors de cette séance.

Le rapport d'activité 2022 confirme que l'INRAE s'engage résolument dans le numérique. Cependant, les recherches théoriques et de nombreux exemples montrent que les outils numériques et les algorithmes ne sont pas sans danger. La complexité des systèmes numériques aboutit à des difficultés de maîtrise, de mise en œuvre et de maintenance qui doivent inciter à la prudence.

La politique d'externalisation des développements informatique va conduire à une perte de compétence à l'INRAE. Avec l'externalisation, les personnes compétentes se font dépouiller de leurs activités et se trouvent en mal être au travail. Une fois qu'elles seront parties de l'INRAE, nous ne pourrons pas revenir en arrière.

Ce mal être se retrouve aussi du côté des utilisateurs non informaticiens et notamment ceux des services administratifs soumis à un turn-over important et à des outils de gestion évoluant trop rapidement. Nous demandons donc à la direction générale de l'INRAE de prendre le temps de la concertation avec les agents concernés avant toute évolution des solutions logicielles.

Le recours croissant à de nouveaux types de contrats précaires (CDIs de mission scientifique, chaires de professeur junior) au détriment des postes pérennes de chercheurs comme d'ITA, ainsi que le renforcement

de la recherche sur projets au détriment de financements pérennes précarise le fonctionnement des unités de recherche, alourdit de manière démesurée le travail des agents notamment administratifs, et nuit à la qualité de vie générale dans l'Institut. Nous réaffirmons notre exigence de l'abandon de la LPPR et demandons, à l'inverse, la création de postes de titulaires à hauteur des besoins, une augmentation significative des crédits récurrents, et la revalorisation des salaires sur la base du point d'indice seuls à même d'éviter la dévalorisation des carrières et de renforcer l'attractivité de la recherche.

**Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !**



Bulletin d'adhésion à retourner  
à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,  
78210 Saint-Cyr l'École  
ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)



Centre INRAE : .....

Qualité (M. ou Mme) : ..... NOM : .....

Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Corps : ..... Grade : .....

E-mail : .....